

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 28.04.98.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 29.10.99 Bulletin 99/43.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : BOURDON MICHEL CHRISTIAN —
FR.

⑦② Inventeur(s) : BOURDON MICHEL CHRISTIAN.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ FABRICATION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES EN PLASTIQUE, DESTINÉS A ÊTRE POSÉS SUR DES
TOMBES DANS LES CIMETIÈRES.

⑤⑦ Fabrication de monuments funéraires en plastiques,
destinés à être posés sur des tombes dans les cimetières.

L'ensemble est constitué d'un socle creux et d'un cou-
vercle fixé par crampons ou collage sur le socle.

La mise en oeuvre se fait suivant les méthodes utilisées
dans la plasturgie et basée sur des critères semblables à
ceux pratiqués pour la carrosserie automobile plastique.

Les formes, dimensions et finitions extérieures sont
comparables aux monuments exécutés en matériaux.

La fixation au sol est réalisée par remplissage de la par-
tie creuse du socle avec du béton ou des dalles préfabri-
quées.

Les avantages de cette conception sont, un prix de re-
vient plus faible, un coût de transport et de mise en place
moins onéreux et plus facile.

FR 2 777 933 - A1



La présente invention concerne la fabrication de monuments funéraires, réalisés à partir de produits plastiques.

Les plastiques utilisés pouvant être de classification thermoplastique ou thermodurcissable.

Les principales techniques de transformation restant à définir pour obtenir la meilleure qualité de produit, fournissant une résistance mécanique aux chocs, une résistance à la manutention, une durée de conservation et d'aspect de la finition dans le temps.

Les techniques employées pouvant être différentes, selon les résultats obtenus après essais (thermoformage, chaudronnerie, compression ou composite).

La fabrication sera à définir par des techniciens de la plasturgie suivant les méthodes utilisées actuellement, dans le domaine de la carrosserie automobile.

Les monuments funéraires ainsi réalisés auront une présentation similaire à ceux que l'on fabrique actuellement (marbre, pierre, granit), leurs formes et leurs dimensions seront comparables à ceux existants dans le commerce.

Les avantages apportés par cette fabrication, outre ceux de matières modernes, seront d'un coût de revient moins élevé, ils seront plus légers permettant ainsi une pose plus facile.

Les monuments funéraires seront fabriqués avec une cavité interne pour effectuer un remplissage de matériaux lourds : (béton ou dalle préfabriquée) ; ces matériaux de fixation mis en place après la pose du monument ont pour fonction d'immobiliser celui-ci, lui procurant une résistance au vent, aux déplacements manuels et au vol.

Les monuments en plastique seront constitués de un ou plusieurs éléments ; les éléments seront assemblés entr'eux par fixations rigides et indémontables (crampons à ergots).

-2-

Des gravures, inscription ou textes pourront être réalisés.

La fabrication des monuments en plastiques, d'aspect identique, mais de dimensions réduites (échelle 1/2 ou 1/3) 5 seront destinés à recevoir dans une cavité prévue à leur construction, une urne contenant les cendres d'un corps incinéré.

Confection d'articles, en plastiques, sous forme de boites ayant la ressemblance d'un monument funéraire, destinés à 10 contenir les cendres d'une crémation.

Les dessins annexés illustrent l'invention.

La figure 1 représente un monument funéraire en perspective, comprenant son socle, le couvercle et le dossier, le tout réalisé en plastique.

15 La figure 2 représente la coupe latérale d'un monument ; la partie (1) est le socle, la partie (2) est le couvercle la partie (3) est la cavité interne du socle prévue pour recevoir le matériau de fixation.

REVENDEICATIONS

- 1) Monument funéraire en matière plastique de classification thermoplastique ou thermodurcissable, caractérisé en ce qu'il est composé d'un ensemble comportant un socle creux (1) et d'un couvercle supérieur (2) cramponné sur le socle.
- 5 La partie creuse du socle est remplie de béton ou d'une dalle béton.
- 2) Monument funéraire suivant revendication 1, caractérisé par l'adjonction d'un dossier (3) fixé par crampon sur le socle.
- 10 3) Monument funéraire suivant revendications 1 et 2, caractérisé par des dimensions réduites, et comportant dans la partie creuse du socle une cavité (4) destinée à contenir une urne de crémation.
- 15 4) Monument funéraire suivant revendications 1 et 2 caractérisé par sa conception sous forme de boîte, destiné à contenir les cendres de crémation.

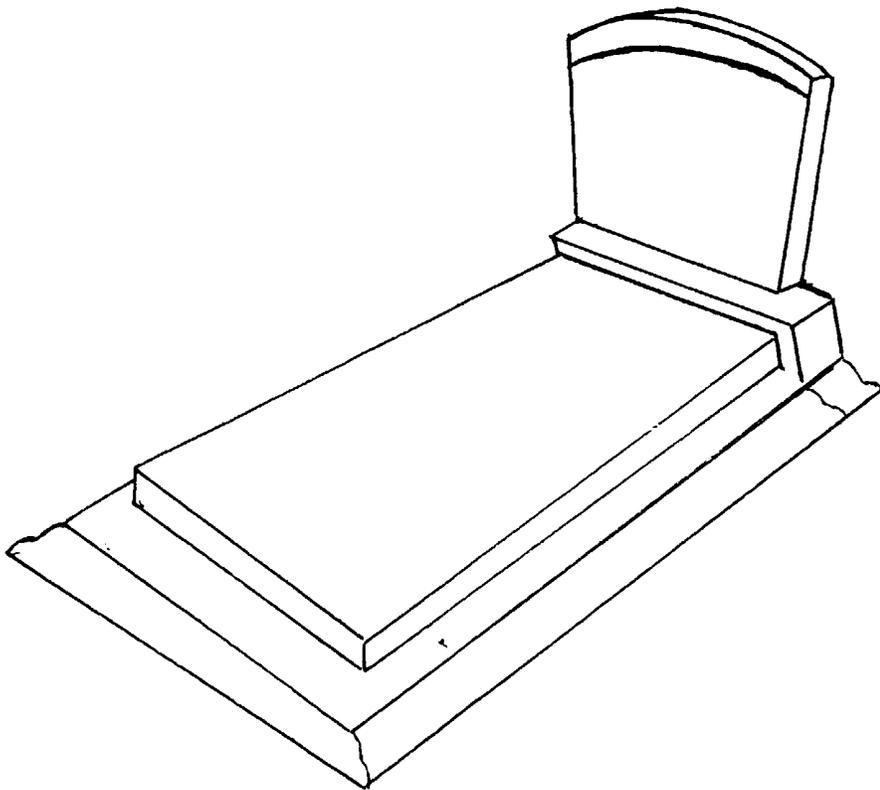


FIG. 1

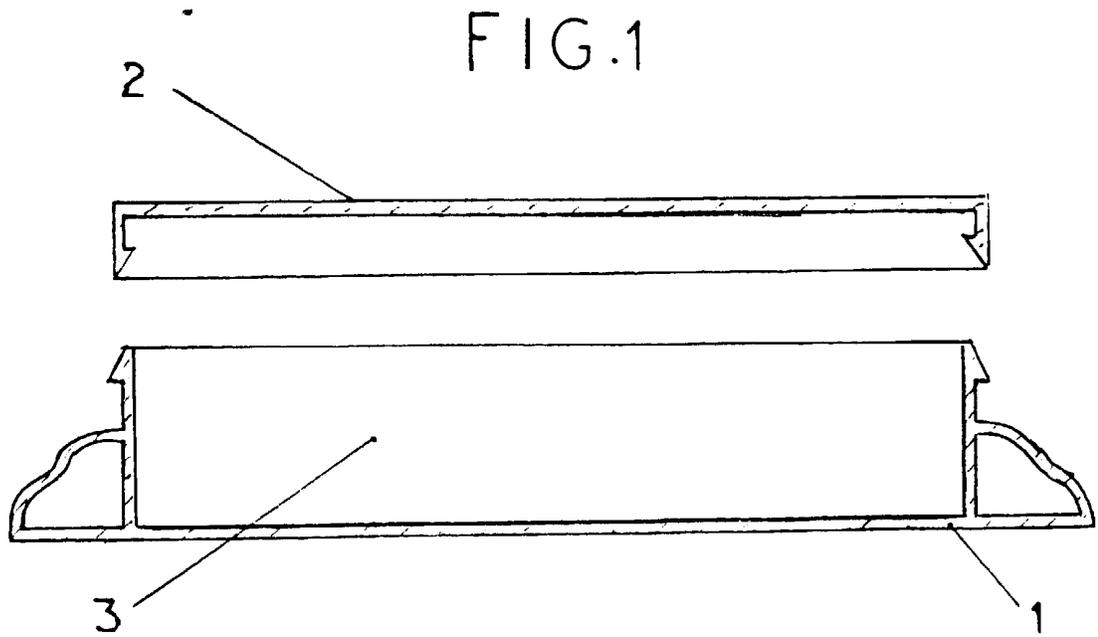
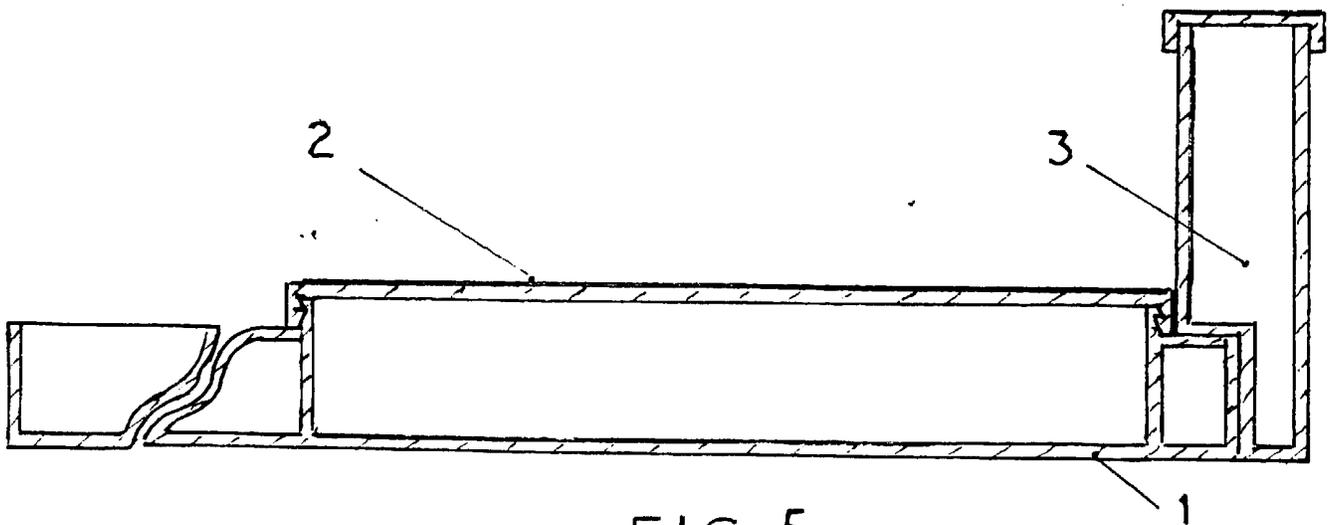
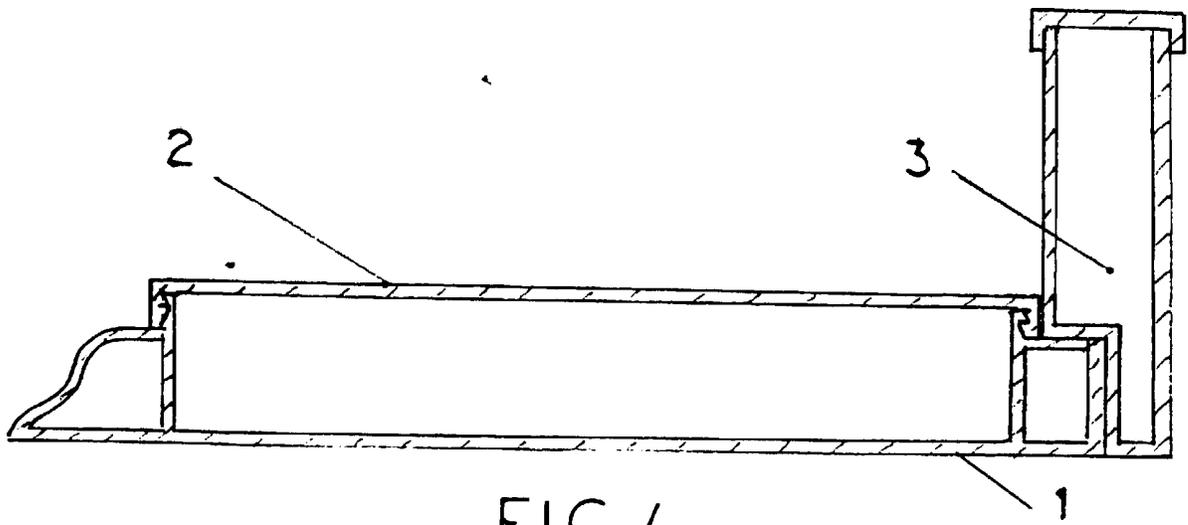
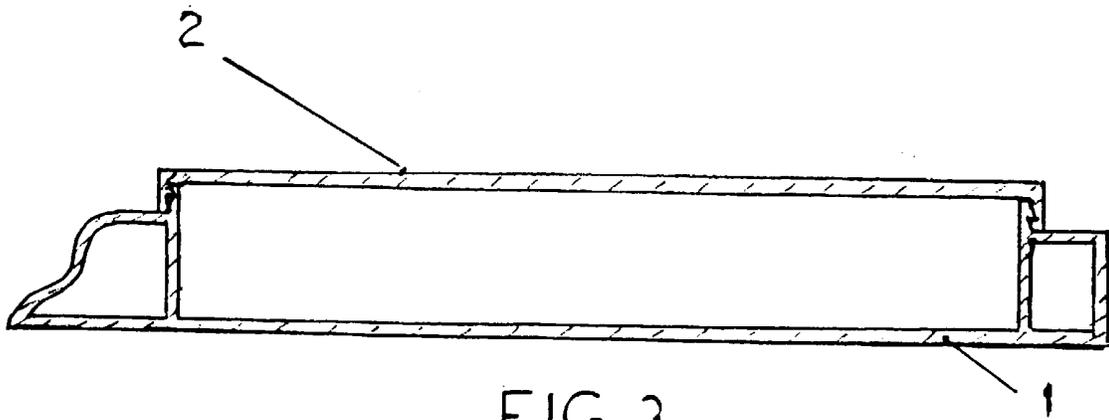


FIG. 2



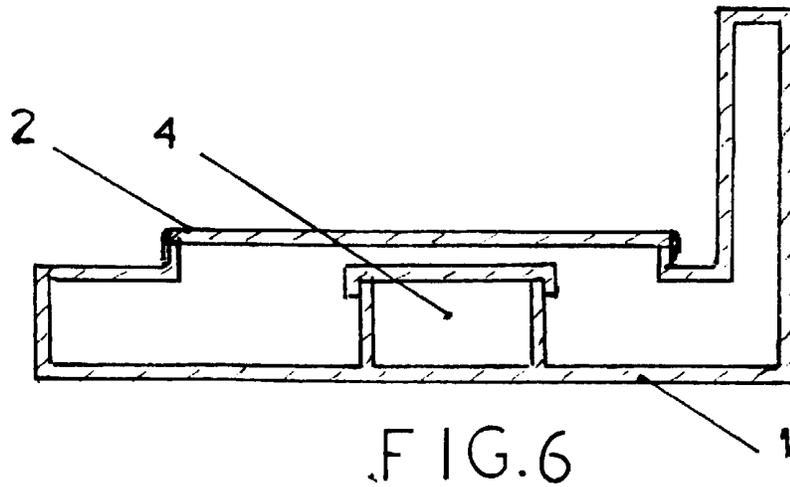


FIG.6

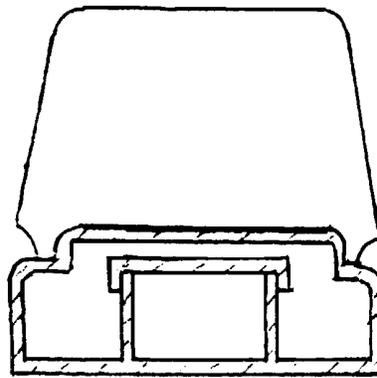


FIG.7

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 563135
FR 9805294

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	DE 37 41 314 A (ROTH SIEGFRIED) 18 mai 1989 * colonne 1, ligne 37 - colonne 2; figures 1-6 *	1
A	DE 21 53 177 A (HEYER VOLKER VON) 3 mai 1973 * le document en entier *	1
A	BE 729 675 A (VAN DER BOORN) 18 août 1969 * page 5, ligne 25 - page 6, ligne 19; figures *	2
A	US 5 729 921 A (ROJAS JOSEPH L) 24 mars 1998 * colonne 3, ligne 8 - colonne 4, ligne 20; figures 1-3 *	3
A	US 4 607 417 A (HANCOVSKY JOHN P) 26 août 1986 * colonne 4, ligne 10 - colonne 5, ligne 14; figures 5-10 *	4
A	US 3 654 675 A (PETERSON FRED D) 11 avril 1972 * le document en entier *	4
A	BE 638 834 A (FAIREY SA)	
A	DE 88 11 894 U (KREGELOH) 17 novembre 1988	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		E04H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
8 janvier 1999		Porwoll, H
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)